

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 05 février 2025	

Le 05 février 2025, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 janvier 2025, s'est réuni à 20 heures en séance publique sous la présidence de **Monsieur Louis BONNET**, Maire.

La séance a eu lieu à l'Hôtel de Ville en salle du Conseil. Outre les membres du conseil et le personnel nécessaire au bon déroulement de la séance, le public qui le souhaitait a donc pu y assister.

Etaient présents :

M. Louis BONNET, Mme Joséphine AUDRIN, M. René CECCHETTO, M. Jean-Louis BOURRIE, Mme Cécile DEMENKOFF, M. Silvère JOUBERTEAU, Mme Sophie CLEMENT, M. Jean-Philippe ACHARD, M. Georges MICHEL, Mme Geneviève GABORIT-DUPILLE, Mme Yvonne VIRDIS, Mme Christine JACQUES, M. Vincent FLEGON, M. Patrick LECOQ, Mme Amandine APPLANAT, M. Claude COMMERES, M. Bruno GANDON, M. Franck PETIT, M. Patrick ZAMBELLI, M. Jean-François CLAPAUD, Mme Anne MUH, M. Stéphane CLAUDON, Mme Maria DUFOUR.

Ont donné procuration :

- Mme Véronique BERGER à M. Louis BONNET
- Mme Elodie BOFFELLI à M. Silvère JOUBERTEAU,
- M. Julien BREMOND à Mme Joséphine AUDRIN,
- Mme Aurélia PISANI à Mme Eve GALLAS.

Absent(s) excusé(s) :

- Mme Angéline LEROUX,
- Mme Eve GALLAS.

Conseillers en Exercice : 29 Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 23 Procuration : 4 Quorum : 15
--

M. le Maire procède à l'ouverture de séance à 20h00.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la fiche de présence circule pour l'émargement et propose comme secrétaire de séance Mme Christine JACQUES, élue à l'unanimité.

Mme Christine JACQUES procède à l'appel et à la lecture des procurations.

Informations

M. le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera le mercredi 12 mars 2025.

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'état des indemnités des élus pour l'année 2024 leur a été transmis conformément à l'article L2123-24-1-1 du CGCT.

Adoption du Procès-Verbal de la séance du 18 décembre 2024

M. CLAUDON signale une erreur sur son nom.

M. CLAPAUD rappelle qu'il a demandé le bilan de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2020-2024 et qu'il ne l'a pas reçu.

M. ACHARD répond qu'il n'y a pas de bilan de la CTG sur la période 2020-2024, que les seuls documents en possession de la Commune sont ceux qui ont été communiqués aux conseillers lors du débat sur la nouvelle convention CTG en séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2024.

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 05 février 2025	

VOTE
UNANIMITE

M. le Maire excuse l'absence de Mme BERGER, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et entame l'ordre du jour avec le point inscrit en *Ressources Humaines*

Ressources Humaines

1. Modificatif du tableau des effectifs n°20 – Suppression d'emplois

Rapporteur : M. le Maire

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal décide

- de créer le grade sur emploi non permanent suivant :
 - 1 grade d'adjoint administratif territorial.
- de créer les grades sur emplois permanents suivants :
 - 3 grades d'adjoint administratif principal de 2ème classe
 - 1 grade d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe
 - 1 grade de rédacteur territorial ou rédacteur principal de 2ème classe ou de 1ère classe,
 - 1 grade de technicien,

Adopte la modification n°21 du tableau des effectifs, autorise le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et dit que les crédits seront inscrits au budget de la Commune.

Pas d'observation

VOTE
UNANIMITE

M. le Maire poursuit l'ordre du jour en laissant la parole à Mme AUDRIN pour les points inscrits en section *Urbanisme/Foncier*.

Urbanisme/Foncier

Avant d'entamer l'ordre du jour, Mme AUDRIN rend hommage à M. COMMUNE, Architecte conseil du CAUE qui tenait des permanences en Mairie depuis de nombreuses années.

2. Dénomination de voies

Rapporteur : Joséphine AUDRIN

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve la dénomination des voies communales comme suit et autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voies existantes à nommer	
Ancienne adresse	Nouveau nom de voie
130, chemin de Saint Donat	Impasse des Burlats
134, chemin de Saint Donat	Impasse des Poiriers
210, chemin de Saint Donat	Impasse des Grenadiers
350, chemin de Saint Donat	Chemin des Cerisiers
350, chemin de Saint Donat	Impasse des Framboisiers
350, chemin de Saint Donat	Impasse des Arbousiers
350, 4002, 4022 chemin de Saint Donat et les	Impasse des Néfliers

2, 3, 5, 6, 7, 8 Le Clos du Ventoux du 350 chemin de Saint Donat	
486, chemin de Saint Donat	Impasse des Griottiers
560, chemin de Saint Donat	Chemin des Pruniers
560, chemin de Saint Donat	Impasse des Fraisiers
640, chemin de Saint Donat	Impasse des Bigarreux
674, chemin de Saint Donat	Impasse des Caroubiers
143, chemin de Saint Donat	Chemin des Abricotiers
143, chemin de Saint Donat	Impasse des Noyers
221, chemin de Saint Donat	Chemin des Pommiers
257, chemin de Saint Donat	Impasse des Figuiers
393, 427, chemin de Saint Donat	Impasse des Clémentiniers
539, chemin de Saint Donat	Impasse des Pêchers
617, 625B, chemin de Saint Donat	Impasse des Jujubiers
693, chemin de Saint Donat	Impasse des Pistachiers
711, chemin de Saint Donat	Impasse des Citronniers
767, chemin de Saint Donat	Chemin des Orangers
767, chemin de Saint Donat	Impasse des Mirabelles

Observations :

M. le Maire rappelle que la Commune a plus de 150 voies à nommer sur son territoire, que les propositions faites au Conseil Municipal essaient de répondre à une cohérence géographique, historique du lieu et précise qu'en l'espèce les voies dénommées se situent sur une ancienne terre agricole.

VOTE
UNANIMITE

3. Approbation de la restitution de l'ensemble immobilier des Arcades par Grand Delta Habitat à la commune de Mazan

Rapporteur : Joséphine AUDRIN

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve la restitution de l'ensemble immobilier les Arcades cadastré section CA n°305 par Grand Delta Habitat, autorise Mme Joséphine AUDRIN, 1ère Adjointe au Mairie, à signer l'acte de restitution et dit que les crédits seront inscrits au budget de la Commune.

Observations :

M. CLAPAUD demande dans quel état est restitué le bien, si un état des lieux est réalisé.

Mme AUDRIN répond que l'état des lieux va être réalisé, informe l'Assemblée qu'elle a visité les lieux et les appartements vacants, que le bâtiment est relativement en bon état, que la Commune ne dispose pas de l'état des lieux initial.

M. ZAMBELLI, ayant réalisé des travaux sur le bâtiment il y a plusieurs années, propose de regarder dans ses archives s'il possède l'état des lieux.

Mme AUDRIN le remercie et sollicite le document rapidement car l'état de lieux de sortie se déroule le vendredi qui suit le Conseil municipal.

M. ZAMBELLI répond que le délai est trop court pour trouver le document.

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 05 février 2025	

M. MICHEL rappelle que la gestion a été confiée par un acte en la forme administrative par la Commune à l'Office HLM, qui a eu en charge l'entretien du bâtiment. La Commune a par conséquent confié en l'état le bien et le récupère en l'état.

M. CLAUDON informe l'Assemblée, que par sa profession, il a été amené à entrer dans les logements habités, qu'il a pu constater que ces logements sont sains.

VOTE
UNANIMITE

4. Approbation du bilan annuel des opérations foncières 2024

Rapporteur : Joséphine AUDRIN

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve le Bilan annuel des Opérations Foncières 2024 et précise que ce bilan sera annexé au Compte Administratif 2024 de la Commune.

Pas d'observation

VOTE		
POUR : 23	CONTRE : 0	ABSTENTION :4
		M. CLAUDON M. CLAUDON Mme MUH Mme DUFOUR

5. Opération façade : Modification du périmètre – Avenant au contrat d'intervention entre SOLIHA et la Commune

Rapporteur : Joséphine AUDRIN

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuver l'avenant au contrat d'intervention SOLIHA avec l'ajout de l'article 8 concernant la rémunération de SOLIHA, approuve la modification du périmètre de l'opération façade, autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents à cet effet et dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

Observations :

M. ZAMBELLI demande le tarif de la prestation.

Mme AUDRIN répond que le montant s'élève à 200,00 € par dossier de façade.

VOTE
UNANIMITE

M. le maire poursuit l'ordre du jour par les points inscrits en *Affaires générales*.

Affaires générales

6. Approbation de la convention de mise à disposition du service voirie de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin au profit de la commune de Mazan pour les années 2025 et 2026

Rapporteur : M. le Maire

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal décide de renouveler la convention de mise à disposition du service voirie de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (CoVe) pour les années 2025 et 2026, approuve le projet de convention pour les années 2025, 2026 et autorise le Maire ou son représentant à la signer et à la mettre en œuvre.

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 05 février 2025	

Observations :

M. le Maire rappelle que la Commune fait appel aux services de la CoVe et que les seules communes qui n'utilisent pas ce service sont Sarrians et Carpentras car elles disposent de leur propre personnel et leur propre équipement.

M. le Maire rappelle également que le montant de la subvention est calculé en fonction du nombre kilométrique de voiries et que de ce fait Mazan est l'une des communes avec Bédoin à bénéficier d'un montant de subvention plus élevé.

VOTE
UNANIMITE

7. Réalisation d'un aménagement cyclable reliant Carpentras à Mazan, itinéraire 19B – Approbation de la convention de mise à disposition de service d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin au profit de la commune de Mazan

Rapporteur : M. le Maire

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition de service d'assistance à maîtrise aux ouvrages (Service Construction) entre la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (CoVe) et la commune de Mazan pour la réalisation d'un aménagement cyclable reliant Carpentras à Mazan (itinéraire 19B), autorise M. le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces à intervenir.

Observations :

M. ZAMBELLI demande à quoi sert le service de construction de la CoVe et demande comment les travaux vont être balisés sur la chaussée.

M. le Maire répond que le service de la CoVe gère le projet dont les travaux débutent le 10 février 2025 et que le balisage des travaux sera bien sûr réalisé pour assurer la sécurité des cyclistes et le passage des automobilistes.

VOTE		
POUR : 23	CONTRE : 0	ABSTENTION : 4
		M. CLAUDON M. CLAUDON Mme MUH Mme DUFOUR

8. Fonds de concours voirie 2024 de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin – 2^{ème} acompte

Rapporteur : M. le Maire

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve le versement par la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (CoVe) du fonds de concours voirie d'un montant de 32 977,00 euros dans le cadre de son soutien financier au projet d'équipements de la Commune correspondant au 2^{ème} acompte et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à intervenir.

Pas d'observation

VOTE
UNANIMITE

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 05 février 2025	

9. Dénomination de la salle communale Albert MONTAGARD

Rapporteur : M. le Maire

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve la dénomination de la nouvelle salle communale jouxtant l'Espace Francine FOUSSA comme suit : « SALLE ALBERT MONTAGARD », approuve l'engagement de frais pour l'apposition d'une plaque indicative et autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Observations :

M. le Maire signale que l'inauguration aura lieu le 07 mars 2025 à 11h30 et y convie l'ensemble du Conseil Municipal.

M. CLAPAUD signale que la date annoncée est différente sur le bulletin communal.

M. le Maire répond qu'au moment de la diffusion du bulletin la date était différente et que souhaitant la présence du fils de M. MONTAGARD, la date a évolué en fonction de ses contraintes professionnelles.

VOTE
UNANIMITE

10. Salle Albert MONTAGARD – Approbation de la mise à disposition régulière à titre gratuit de la salle aux associations et organismes publics

Rapporteur : M. le Maire

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal D'approuver la mise à disposition régulière à titre gratuit de la salle communale dont la dénomination proposée est « salle Albert MONTAGARD » à des associations et organismes publics, approuve la convention-type de mise à disposition régulière de salles à titre gratuit, autorise M. le Maire ou son représentant à signer cette convention avec les associations ou organismes demandeurs et dont les demandes sont retenues.

Observations :

M. CLAPAUD demande si une réservation ponctuelle pourra être réalisée.

M. le Maire répond qu'il pourra y avoir une utilisation de la salle même ponctuelle.

M. ZAMBELLI demande quelle activité sportive peut être concernée dans ce type de salle.

M. le Maire répond que les activités sportives vont en priorité dans les enceintes sportives, mais rappelle qu'une activité sportive peut être pratiquée dans cette salle telle que la gym douce.

VOTE
UNANIMITE

11. Présentation du Rapport 2023 de l'ASA Canal de Carpentras – Prise d'acte

Rapporteur : M. le Maire

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du Rapport d'activité 2023 de l'ASA Canal de Carpentras.

Pas d'observation

PRISE D'ACTE
UNANIMITE

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 05 février 2025	

M. le Maire poursuit l'ordre du jour en présentant le relevé de décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020/20 du 10 juillet 2020 portant délégation à M. le Maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Relevé de décisions

N° décision	Objet	Prestataire/Bénéficiaire /Titulaire
2024/76	Convention de mise à disposition payante de la Boiserie – du 21/05/2025 au 22/05/2025 – Montant : 1 275,00 €	CSE AUZON LECLERC CARPENTRAS
2025/01	Convention de mise à disposition payante de la Boiserie – du 07/11/2025 au 10/11/2025 – Montant : 1 275,00 €	ASSOCIATION ECOVIBES
2025/02	Convention de mise à disposition payante de la Boiserie – du 07/11/2025 au 10/11/2025 – Montant : 1 610,00 €	ASSOCIATION ARTS

INFORMATION

LES DEVOIRS DU SOIR

M. le Maire rappelle que la Commune avait mis en place les devoirs du soir avec les enseignants suite à une demande des parents et que, dans ce cadre, les enseignants sont rémunérés par la Commune.

M. le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à ce jour seuls 2 enfants y sont inscrits et que de ce fait la Municipalité se pose la question du maintien de ce service.

M. ZAMBELLI souligne que la CoVe aide une association sur Carpentras qui réalise l'aide aux devoirs.

M. le Maire répond qu'à Mazan, une association, association Autonome, s'est mise en place également.

Pas de Questions diverses

M. le Maire procède à la clôture de la séance.

La séance est levée à 20h53.

Secrétaire de Séance



Christine JACQUES

Fait à Mazan, le 03 mars 2025.

M. le Maire



Louis BONNET

Le procès-verbal de la présente séance sera consultable au service Affaires générales après son approbation par les membres de l'Assemblée lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.